



## 17ème législature

<b>Question N° : 522</b>	De <b>Mme Félicie Gérard</b> ( Horizons & Indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes en situation de handicap
<b>Rubrique</b> >personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> >L'amélioration de la situation des IME	<b>Analyse</b> > L'amélioration de la situation des IME.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>15/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Félicie Gérard attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sujet des instituts médicoéducatifs (dits IME) en France. En effet, ces derniers visent à recevoir des enfants et adolescents en situation de handicap, afin de leur permettre un accompagnement personnalisé et adapté. Cependant, ces IME conservent une limite quant à leur absence de garderie au sein des établissements. Cette situation exige donc aux parents de réduire leurs horaires de travail, provoquant donc une réduction de salaire non-négligeable, tandis que leurs dépenses pour suivre la situation de handicap de l'enfant sont diverses. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement prévoit des mesures pour améliorer la situation de ces instituts, tant pour le confort des enfants en situation de handicap que pour celui des parents.